BOUMERDÈS

Des peines alternatives pour les délinquants primaires

«L'application de la nouvelle formule de condamnation est un moyen, d'une part de maintenir, pour les délinquants primaires, un lien avec leur milieu social et d'autre part, empêcher ces mêmes délinquants de franchir d'autres étapes en côtoyant les grands criminels», estime Bacha Boumediene, procureur général auprès de la cour de Boumerdès parlant du nouvel dispositif de répression par la condamnation aux travaux d'utilité publique. Me Chenoune et Me Sahraoui jugent positivement ce nouvel dispositif. Précisément, les deux avocats étaient présents à la rencontre organisée par le parquet général de la wilaya de Boumerdès.

Des juges, des avocats et des responsables de la société civile de la wilaya de Boumerdès ont été conviés à une rencontre d'information sur ce nouveau dispositif pénal.

Il s'agit de la peine alternative, notamment l'accomplissement de travaux d'intérêt général introduite par les amendements du code pénal.

Le condamné pour la première fois à une peine de prison ferme d'une année, ou moins, peut demander à faire cette peine par l'accomplissement des travaux d'intérêt général en faveur d'une entité à caractère public, entreprise ou institution. Selon M. Bacha, d'ores et déjà 12 personnes condamnées par les tribunaux de la wilaya de Boumerdès ont choisi d'effectuer des travaux d'intérêt général.

Le condamné fait moyennement 2 heures de travaux d'utilité publique qui sont l'équivalent d'une journée d'emprisonnement. Il est entendu que ces travaux ne doivent porter pas préjudice ni à la dignité ni à la santé du condamné. Celui-ci peut exécuter sa peine dans son lieu de travail si son employeur est une entreprise publique. Il sera durant l'exécution de cette peine sous le couvert de l'assurance sociale. Mieux encore, la peine n'est pas mentionnée dans son casier judiciaire numéro 3.

Avec cette nouvelle formule qui a donné, selon le procureur général, des résultats probants dans les pays occidentaux où elle est employée depuis bien longtemps, le condamné paie sa dette à la société, qui, par ailleurs, s'implique dans la gestion de cette peine, tout en conservant sa dignité et sa liberté. Il est en outre éloigné du risque de la récidive.

Abachi L.

BATNA

Journée d'information sur le travail d'intérêt général

La cour de Batna a organisé dimanche au palais de justice une journée d'étude, d'information et de sensibilisation sur la nouvelle loi relative au travail d'intérêt général (loi n° 09-01 du 25 février 2009) avec la participation des présidents des associations, des représentants d'entreprises publiques et privés, des P/APC...Ainsi, pour des peines n'excédant pas deux années, le juge d'application des peines peut remplacer la peine d'emprisonnement prononcée par l'accomplissement par le condamné d'un travail d'intérêt général non rémunéré pour une durée calculée à raison de deux heures par chaque jour d'emprisonnement.

La nouvelle loi relative à la peine d'intérêt général ne s'applique que pour le prévenu n'ayant pas d'antécédents judiciaires, 16 ans au moins au moment des faits, la peine ne dépassant pas trois ans d'emprisonnement.

La durée du TIG prononcée à l'encontre d'un mineur ne peut être inférieure à vingt heures et ne peut excéder trois cents heures.

La nouveauté dans l'application de la loi relative au TIG est l'implication de la société civile, partenaire associé directement à l'exécution de la peine. A cet effet, des conventions ont été signé avec l'APC de Tazoult, Cosider, une entreprise des travaux publics à Arris et récemment l'imprimerie de la wilaya, et certainement d'autres suivront à l'issue de cette journée d'information.

Il faut noter que l'objectif principal est d'éviter à une certaine catégorie de condamnés de côtoyer les grands criminels, désengorger les prisons, et permettre au prévenu d'assumer ses responsabilités familiales et sociales.

H. M.

SOUK-AHRAS

Des postes d'emploi créés à la faveur de la protection des sites archéologiques

Vingt postes de travail ont été créés pour des tâches liées à la surveillance des sites archéologiques de la wilaya de Souk-Ahras, a indiqué lundi la directrice de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (Ogipec).

Après avoir annoncé le recrutement de deux chercheurs sur les sites de Khemissa et de Madaure (M'daourouch) pour l'observation continue de la situation des vestiges, Mme Dalila Belgasmi Zebda a précisé que 10 postes permanents de gardiennage ont été accordés à Madaure, huit autres pour la ville de Khemissa en plus d'un poste pour chacun des sites de Taoura et Tifache.

Selon la directrice de l'Ogipec, le renforcement en personnels de gardiennage des sites de Madaure et de Khemissa est motivé par l'importance de ces vestiges qui reçoivent un grand nombre de visiteurs nationaux et étrangers.

Madaure, classée patrimoine national depuis 1968, est la ville natale de saint Augustin, considéré comme l'un des plus grands théologiens du catholicisme. Ses vestiges datant de l'époque romaine, estimés comme les plus importants dans la wilaya de Souk-Ahras, abritent, entre autres, des thermes, des villas, des églises, un théâtre, une fortification byzantine et des pressoirs. La ville de Khemissa fut également un important centre urbain romain, théâtre d'une fameuse bataille du temps du chef de guerre berbère Tacfarinas.

Elle compte deux forums, des temples, des thermes, un arc de triomphe et un château d'eau.

L'Ogipec qui a créé ces postes de surveillance au titre de l'année 2009, prévoit ainsi de renforcer la protection des vestiges archéologiques, tout en programmant diverses activités et manifestations destinées à favoriser l'exploitation touristique et culturelle du patrimoine, au profit du public algérien, des écoliers et des visiteurs étrangers, a souligné la même responsable.

Les sites archéologiques de la wilaya de Souk-Ahras enregistrent certaines infractions à la législation relative à la protection du patrimoine, notamment la construction de logements ruraux aux abords des vestiges, les dégradations des clôtures, la présence d'animaux et autres dégradations telles que constatées à Tifache, a déploré Mme Belgasmi Zebda.

L'Ogipec prévoit ainsi de lancer plusieurs opérations de construction de clôtures pour protéger les sites archéologiques dans la wilaya de Souk-Ahras, de même que des cafétérias seront ouvertes à Madaure et Khemissa, tandis que des excursions seront organisées au profit des écoliers, en attendant la création d'un festival à Khemissa, a-t-on appris des responsables locaux.

APS

SÉTIF

Régression «sensible» de la mortalité maternelle et infantile

Le taux de mortalité maternelle et infantile a enregistré, ces deux dernières années, une baisse «sensible» à Sétif en raison de l'amélioration des soins prodigués à la mère et au nourrisson, a indiqué lundi le directeur de la santé et de la population (DSP). Selon les statistiques disponibles à la direction de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, la wilaya de Sétif a enregistré durant le premier semestre de l'année en cours, 343 décès, dont 336 nouveau-nés et 7 mères, sur 20 171 naissances, contre 647 décès dont 638 nouveau-nés en 2008.

Selon la même source, 480 décès (470 nouveau-nés et 10 parturientes), avaient été enregistrés en 2007, la plupart de ces cas de mortalité étant dus à l'absence de médecins spécialistes.

Le directeur de la santé a souligné que la baisse de la mortalité est le résultat des efforts consentis dans le domaine des soins et de la prise en charge de la mère et de l'enfant par les médecins, les sages-femmes et le personnel médical des maternités et de l'hôpital «Mère et enfant».

Par ailleurs, un nouvel hôpital «Mère et enfant» sera prochainement réceptionné dans la région d'El Bez, à l'Ouest de Sétif pour un coût estimé à un milliard de dinars.

Il abritera plusieurs services, dont la pédiatrie de 80 lits, chirurgie infantile de 42 lits et une maternité de 80 lits.

Il sera doté également d'un service de réanimation, un autre pour l'imagerie médicale, doté d'un scanner, un laboratoire d'analyses médicales et un service de chirurgie dentaire, a-t-on indiqué de même source.

APS

M'SILA

Des plantations pastorales sur 2 500 ha

Les plantations pastorales seront étendues dans la wilaya de M'sila pour atteindre 2 500 hectares dans le cadre du programme sectoriel pour la période 2009-2013, apprend-on lundi auprès du Haut commissariat pour le développement des steppes (HCDS).

Ce programme, qui mobilise 109 millions de dinars, concernera 39 communes où sont implantées 144 agglomérations rurales, précise la même source.

L'atriplex est l'espèce fourragère plantée depuis une décennie à travers les steppes de la wilaya. Les mises en terre sont effectuées sur des périmètres dont la gestion est confiée, après le développement de leur végétation, aux communes qui à leur tour les louent aux éleveurs, indique-t-on au HCDS.

Une partie de ces 2 500 hectares sera plantée de figue de Barbarie, une «espèce rustique résistante» offrant le double avantage de servir d'aliment pour les animaux et de donner un fruit consommé par les hommes. Ce programme permettra en outre de créer 500 emplois durant la phase des plantations et 200 autres pendant celle d'exploitation, indique-t-on.

Le Haut commissariat pour le développement des steppes assure le soutien technique aux éleveurs qui désirent créer leurs propres périmètres pastoraux, rappelle-t-on.

APS